Mlle Mathieu, Mlle Vincelot, Tourcoing — Mlle Lepilat, Tourcoing — Mlle Dumortier, Tourcoing — Mlle Lepilat, Tourcoing — Mlle Roquette J.-B., Neuvilly — Mlle Dumolombine, Tourcoing — Mlle Cartier, Mouvaux — Debouty, Marcq-en-Barœul.

Arrondissement de Valenciennes

Bouchain. — M. Dreffus, Bouchain — Lemaire, St-Amand — Dupuis, Bouchain — Lemaire, Condé. — MM. Moreau Hubert, Fresnes — Jacquet, Raismes — Trotin Aristide, Condé — Lemaire, Raismes — Nortier, Valenciennes — Sorriaux, Bouchain — Chaux, Douchy.

St-Amand (rive droite). — Lambert, Raismes — Lemaire, Hasnon — Berlemont, Mortagne.

St-Amand (rive gauche). — MM. Humbert, St-Amand — Dussart, St-Amand — Larivière, Rouvignies.

Valenciennes Est. — MM. Weil, Marly — Pilon, Valenciennes — Derlon, Valenciennes.

Valenciennes Nord. — MM. Saint-Quentin, Valenciennes — Place, St-Saulve — Hug, Bruay.

Valenciennes Sud. — MM. Monnet, Bruay — Bisiaux, Hérinet — Leduc, Charenton.

M. Sculfort, président du Conseil général, est nommé président. MM. Girard, sénateur, et Bersez, député, sont nommés assesseurs.

Discours de M. Sculfort

M. Sculfort, en ouvrant la séance, prononce le discours suivant :

Je ne suis ici que l'éditeur consciencieux et responsable, pour ce parti, de l'avis qui a prévalu chez nous après les mûres réflexions du Comité central du parti républicain.

Ils ont pensé que nos devions suivre dans la formation du Congrès les traditions non interrompues qui remontent à la première élection législative en 1876. Ils ont cru pouvoir d'autant moins s'en écarter qu'au dernier congrès ces précédents ont été sanctionnés par un vote exprimé à une majorité considérable. Il n'a été décidé de n'exclure personne parmi nos anciens adhérents, sous la réserve qu'ils ne s'exterminent pas eux-mêmes en déclinant les conditions sans lesquelles il ne peut y avoir d'action en commun.

Cela est arrivé cette fois. Des hommes politiques considérables qui dans une situation identique avaient revendiqué leur place parmi nous l'y a eu un, cet résolu d'exercer une action séparée.

Si nos amis d'opinions plus avancées que les nôtres ne permettent de nous faire de telles offres pleines sans les engager en aucune façon, je dirai ce que pensent de cette dissidence ceux qui en ont supporté les suites toutes les fois, parce que n'ayant jamais été entraînés sous la bannière qui est ainsi déployée, nous n'avons pas eu plus à rougir d'un accorde particulière, nous contentant d'être, suivant la vieille formule, des républicains sans épithète. (Applaudissements.)

Je dis donc que nous n'avons pas perdu le souvenir de luttes soutenues côte à côte durant trois années, et que ni à droite ni à gauche le nous permet de présumer qu'en ces républicains aient voulu se compter pour passer ensuite au camp d'ennemis dans les départements.

Mais s'il arrive, contre leur gré, à ceux qui les entraînent dans, comme il est arrivé parfois à d'autres avant eux, d'être absorbés par le parti plus nombreux qu'ils ont combattus jusqu'ici, et qui n'ayant changé que de nom, leur tendrait les bras, nous deplorerons les forces perdues pour les idées que nous avons en commun. Et ces regrets ne nous empêcheront pas de tendre ce que nous avons toujours été, longue l'Etat s'est inquiété d'une organisation parallèle et aussi hostile à la même pour la formation de la jeunesse française et qui a étouffé les initiatives particulières, nous n'avons pas, pour cela, de la vie de liberté, mettre sur le même lignes le complète abdication des droits de la personne et l'exercice des mêmes droits personnels, mais nous demandons que sacrifier les libertés individuelles à la raison d'Etat qui parfois se retourne, et nous allons qu'il faut tenir grande ouverte pour les ne pouvoir des charges qui peuvent incomber aux Communes. C'est dans le candidature d'Fernand Bouhey que nous nous efforçons de faire prévoir nos sentiments parce que seul il a le droit et le moyen de faire le triomphe de notre cause de l'ordre politique et de l'ordre social qui nous tiennent le plus à cœur. (Applaudissements).

Après cette allocution souvent entrecoupée d'applaudissements, M. Sculfort propose les résolutions d'ordre adoptées à l'unanimité, la première c'est que le candidat ne pourra être délégué aux pouvoirs et aux ressources du parti qu'à la majorité absolue des suffrages, la seconde c'est qu'aucun orateur ne pourra parler pendant plus de dix minutes.

Discours de M. Pasqual

M. Pasqual, député d'Avesnes demande le premier la parole.

Si j'ai demandé la parole, c'est pour vous montrer, à vous qui êtes les représentants du département du Nord, à vous les délégués sénatoriaux c'est-à-dire l'élite des républicains, que la défiance des républicains, combien est grave le situation devant laquelle nous vous trouvons.

En toute franchise, en toute loyauté je viens vous dire ce que tous ici nous pensons tout bas, je ne vous dire que je ne crois pas que le parti que pourrait commettre le parti républicain dans les circonstances actuelles serait de poser en principe l'attribution seul pour le Sénat, à l'arrondissement de Lille du siège de sénateur. Nous n'avons qu'une seule chose à faire :

Commencer une fois de plus notre intention de respecter les décisions antérieurement prises relativement à la représentation à laquelle chaque arrondissement, de dire bien haut : « Oui, comme par le passé, tous les arrondissements auront leur part de représentation, mais affirmons aussi que devant la situation présente notre devoir est de donner non voix à un homme quelque soit l'arrondissement auquel il appartient (Lille ou tout autre) à un homme dont le vie, dont les actes politiques donnent entièrement confiance au parti républicain, à un homme qui toujours a été sur la brèche, défendant ces idées même ses politiques donnent entièrement confiance au parti républicain, à un homme qui toujours a été sur la brèche, défendant ces idées même ses actes